



Incompatibilité santé et poste actuel

Par **cilaxe13**, le **17/12/2012 à 17:30**

Bonjour, rnJ'ai été diagnostiquée avec une colopathie fonctionnelle il y a de cela deux mois.rnJe suis Responsable qualité dans les produits laitiers et une de mes fonctions est de gérer des appels d'offre et réaliser des dégustations pour le suivi de mes produits. C'est ce qui a accentué ma colopathie, mois après mois.rnMes supérieurs en ont été informés car je devais stopper les dégustations pour me préserver en pensant que cela allait passer. Ils ont accepté temporairement mais, du coup, je ne peux remplir toutes mes fonctions.rnCette maladie n'ayant aucun traitement, cela ne s'améliorera pas, et mon poste, à terme ne pourra plus me convenir.rnComment dois-je faire pour demander, soit mon reclassement, en passant par une formation, ou non, soit un licenciement à l'amiable? rnJe ne sais pas à qui je dois en parler en premier : les RH, la médecine du travail, mes supérieurs, ... ??rnMerci de vos conseils

Par **DSO**, le **17/12/2012 à 17:47**

Bonjour,rnrnIl faut demander à votre employeur de vous faire passer une visite médicale auprès de la médecine du travail.rnrnCordialement,rnDSO

Par **pat76**, le **18/12/2012 à 16:35**

BonjourrnrnSuivez le conseil de DSO en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous

précisez que vous effectuez votre demande au visa de l'article R 4624-17 du Code du Travail.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Vous n'aurez pas à motiver votre demande et votre employeur ne pourra prendre aucune sanction contre vous pour l'avoir formulée.

Par **cilaxe13**, le **18/12/2012 à 17:03**

Merci pour vos réponses,
Mes supérieurs essayent de jouer sur l'affectif et me demandent d'attendre pour en parler aux RH et à la médecine du travail, mais j'ai peur qu'ils puissent se retourner contre moi s'il y a un souci vu que je ne peux remplir toutes mes fonctions,
Merci

Par **pat76**, le **26/12/2012 à 13:07**

Bonjour
L'employeur a une obligation de sécurité pour la santé physique et mentale de ses salariés.
C'est le médecin du travail qui décidera si vous êtes toujours apte à être maintenue sur votre poste, si celui-ci devra être amélioré ou si vous devrez changer de poste.
Aucun reproche ne pourra vous être fait par votre employeur si vous ne pouvez assumer toutes vos fonctions à cause de vos ennuis de santé.